

rapport d'activité

2025

Mettre l'exclusion dehors

La carte d'identité de la Maraude Jeunes en 2025	4
1. Temps forts 2025.....	5
1.1. Un projet de service pensé avec les jeunes accompagné.e.s.....	5
1.2. Le travail pair.....	6
2. L'équipe et les fondements de sa pratique.....	7
2.1. Mouvement de l'équipe	7
2.2. Fondements et outils	7
L'approche centrée sur les forces.....	7
2.3. Nos modalités d'accompagnement	8
Un accompagnement au prisme du non-recours des jeunes au droit commun	8
De la veille à l'accompagnement intensif et vice versa	9
2.4. Formation et vie de l'équipe	10
3. Le partenariat.....	12
3.1. Le Samu Social 69	12
3.2. Le Carrud RuptureS et le dispositif TAPAJ	12
3.3. Les Accueils de jour	13
3.4. Les Maraudes et équipes mobiles du territoire.....	14
4. Les jeunes rencontré-e-s en 2025.....	15
4.1. Répartition par âges.....	17
4.2. Répartition par genres.....	18
4.3. Répartition par nationalités déclarées.....	18
4.4. Répartition par lieux de contacts.....	19
5. Les jeunes accompagné-e-s de manière intensive	20
5.1. Des jeunes majoritairement rencontré-e-s via le Samu Social.....	20
5.2. Une majorité de jeunes venus de l'extérieur de la Métropole.....	21
5.3. Près de la moitié des jeunes accompagné-e-s sont issu.e.s de la protection de l'enfance...21	
6. Focus sur les jeunes femmes à la rue en situation de handicap et/ou d'exploitation sexuelle	22
7. L'accompagnement effectué en 2025.....	23
7.1. L'accès aux droits.....	25
7.2. L'accès à la santé et réduction des risques et des dommages.....	26
7.3. L'accès à l'hébergement et au logement.....	28
7.4. L'accès à la téléphonie et au numérique.....	29
7.5. L'accès aux loisirs et au bénévolat.....	29
Perspectives pour 2026.....	31

Introduction



Nous avons coutume de dire que la modalité d'aller-vers, le travail de rue, implique de ne pas bénéficier des « murs » de l'institution, au sens de ceux qui délimitent et protègent. Si cela laisse place à une grande autonomie voire liberté dans le travail, cela impose une grande capacité de contenance interne.

« Ces murs » sont pour nous : l'équipe¹ et sa cohésion. Le cadre de l'institution (au-delà du droit et des règlements liés au travail social) s'inscrit dans la ligne et le projet de service, que l'on porte en soi et collectivement.

Cette cohérence et cette cohésion nous les devons aux jeunes que nous rencontrons, par ce que sans elles nul travail n'est possible. Cette cohérence et cette cohésion nous nous les devons aussi et en même temps à nous-même pour garder du sens et de la joie dans ce que l'on fait au quotidien, et malgré tout. Cela ne se décrète pas, mais se construit collectivement et au fil du temps.

2025 a été marquée par les départs de collègues en poste depuis plusieurs années, cela fait partie de la vie des équipes bien entendu. Mais cela a pour nous une signification particulière : des fondations à transmettre et de nouveaux horizons à imaginer. Le projet de service qui a été travaillé tout au long de l'année et dont l'écriture sera finalisée en 2026 permet d'avancer et de travailler en ce sens. L'emménagement fin 2025 dans des locaux refaits à neuf favorise les perspectives.

Cette année nous avons accueilli lors de maraudes plusieurs de nos tutelles : Mme Anne Rubinstein, Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté ainsi que les responsables du service lutte contre le sans-abrisme de la DDETS.

Un comité des financeurs a été organisé en septembre 2025 afin de travailler conjointement à la pérennisation et consolidation de notre service, notamment face à l'augmentation du public rencontré et accompagné ces dernières années. Toutes ces rencontres ont permis la reconnaissance de la qualité du travail effectué et des échanges constructifs autour des besoins repérés. Nous reviendrons en détail dans le présent rapport sur ces éléments.

En quittant son poste pour de nouveaux horizons, un de nos collègues nous a laissé ces mots :

« Nos inquiétudes pour les jeunes sont légitimes, tous les abandons dont nous sommes témoins ce n'est jamais une fatalité mais juste une honte. Ce que l'on attend de nous en tant que travailleurs sociaux ce n'est pas de vérifier que les jeunes « adhèrent » mais de ne jamais arrêter de leur proposer. Notre travail à nous c'est de ne jamais rien lâcher. »

¹ La photo ci-contre a été prise en juin 2025, lors d'une journée d'équipe et d'un baptême d'aviron avec le CAL.

La carte d'identité de la Maraude Jeunes en 2025

Renforcer les actions dans la rue auprès des jeunes sans-abri ou vivant en habitat précaire (squats, tiers précaire) et qui n'accèdent pas ou peu aux institutions de droit commun



Public et secteur

Jeunes de 16 à 25 ans vivant à la rue, en squat ou habitat précaire **Métropole de Lyon**



Fonctionnement

Toute l'année :
5 jours sur 7
2 soirées par semaine



L'équipe

Toute l'année : 4,6 ETP

- 2 intervenant-e-s sociaux pairs (1,6 ETP)
- 2 travailleur-euse-s sociaux (ES et AS) (2 ETP)
- 1 cheffe de service 1 ETP



Nos missions

- Préserver la santé physique et psychique des jeunes
- Permettre aux jeunes de se projeter dans un ailleurs que la rue
- Lever les freins dans l'accès au droit commun
- Être porteurs de propositions quant à la création de dispositifs/structures adaptés



Modalités d'intervention

- « Aller vers » pour œuvrer à la réduction des risques liés à l'usage de produits psychoactifs ainsi qu'à la vie à la rue (Réduction des risques et des dommages)
- Intervenant-e-s sociaux pairs au sein de l'équipe (salarié-e dont le socle de compétences est constitué par son expérience de vie)
- Maraudes ciblées se rendant sur des lieux repérés par le Samu Social 69 ou RuptureS ou autres partenaires
- Travail en multi-référence
- Travailler à l'émergence de demandes en matière de prendre soin et d'accès aux dispositifs existants (approche par le rétablissement et par les forces)
- Se mobiliser en vue de l'effectivité de l'accès au droit commun en lien avec les partenaires (prévention du non-recours)

Partenaire cofondateur



CAARUD RUPTURES
OPPELIA ARIA 69

Nos financeurs

**MÉTROPOLE
GRAND LYON**



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités



1. Temps forts 2025

1.1. Un projet de service pensé avec les jeunes accompagné.e.s

L'année 2025 a été rythmée par la démarche d'écriture de notre premier projet de service. Sept séances de travail ont été menées dont 3 avec la participation de jeunes accompagné.es par notre service.

Deux séances ont ainsi été dédiées à la question du non-recours des jeunes et à la manière dont la Maraude jeunes y répond spécifiquement. Un chercheur de l'Odenore Louis Bourgois et un jeune anciennement accompagné par la Maraude jeunes ont co-animé ces séances qui ont notamment abouti à l'élaboration d'un état des lieux et de pistes stratégiques sous la forme d'un arbre à problèmes et solutions.



Une autre séance de travail a été dédiée à la question du partage et de l'accès des jeunes accompagné.es aux données qui les concernent. Cette séance menée avec l'équipe d'un chez-soi d'abord Jeunes a mobilisé 8 jeunes accompagné.es dont 4 par la Maraude jeunes. Animée sous forme de quizz et de temps en petits groupes, cette séquence a permis aux jeunes de s'exprimer quant à leurs besoins d'accès ou non à leurs données ou aux relèves selon les enjeux et moments mais aussi de partager leurs connaissances et expériences quant aux règles du RGPD, du secret professionnel partagé et de l'accès à leurs dossiers notamment médicaux et de placement.

« Lire ce qui est écrit sur nous c'est bien, mais ça ne me donne pas un hébergement », B., jeune homme de 23 ans, accompagné par la Maraude jeunes depuis juin 2025.

« Lire si ça concerne mon rendez-vous médical oui, mais sur notre sortie au lac par exemple, ce n'est pas utile, je vous fais confiance », R., 23 ans, veillé par la Maraude jeunes depuis juin 2025.

« Moi j'avais voulu lire mon dossier médical mais on m'a répondu non et j'ai laissé tomber », G., jeune homme 25 ans, accompagné par la Maraude jeunes depuis mars 2024.

Cette dynamique collaborative a été complétée par des interventions également très riches de plusieurs de nos partenaires comme le service enfance de la MDM du 7, la prévention spécialisée de la Métropole de Lyon, ou encore Christiane Bergeron, Professeure à l'université du Québec, autour de l'approche par les forces. La finalisation de ce travail et de l'écriture du projet de service est prévue pour le premier semestre 2026.

1.2. Le travail pair

Depuis la création de la Maraude jeunes en 2020, l'équipe est composée de deux intervenant.es sociaux/iales (ASS ou ES) et de deux intervenant.es sociaux/iales pair.e.s ayant été recruté.es pour leurs savoirs expérientiels.

« Le travail pair repose, dans les champs de l'intervention sociale et médico-sociale, sur le principe d'un accompagnement des personnes par des « pairs », c'est-à-dire des professionnels dotés de « savoirs d'expérience » acquis au fil d'un parcours de vie similaire à celui de ces personnes.(...) Toutefois, le seul fait d'avoir vécu des expériences douloureuses ne garantissant pas l'élaboration de savoirs (...) il faut donc passer du témoignage au savoir d'expérience en prenant de la distance par rapport à son propre vécu, en l'objectivant dans une certaine mesure, et en rendant transférables/communicables à d'autres personnes les connaissances qui en sont issues. (...) le travail pair a vocation à favoriser la prise en considération et « l'empowerment » (développement du pouvoir d'agir) des personnes accompagnées dans le champ médico-social, et à co-construire avec elles les conditions de leur autonomie. Il promeut donc une horizontalisation de l'accompagnement des personnes et une transformation des cultures professionnelles du champ médico-social » (Plateforme du travail pair en région AURA).

En 2025, un travailleur pair présent depuis le début du dispositif a quitté ses fonctions. Ce départ a donné lieu à une réflexion collective accompagnée par la plateforme du travail pair AURA. Les trois séances de travail ont abouti à la redéfinition des contours du poste en analysant les besoins des jeunes accompagné.es et les compétences afférentes actuellement non pourvues par l'équipe. Ainsi,



la plus-value de savoirs expérientiels en termes de santé mentale ou encore de parcours ASE a émergée. Ce travail a également permis de préciser notre offre d'emploi et les modalités du recrutement en vue d'une nouvelle embauche en 2026.

En parallèle, plusieurs rencontres se sont tenues entre les travailleur.euse.s pair.e.s de l'association. Cette nouvelle dynamique vise à créer un espace ressource afin de lutter contre l'isolement des professionnel.le.s dont certain.es sont seul.es en poste au sein de leurs équipes ainsi qu'à lancer des

échanges de pratiques, une réflexion transversale voire un essaimage à l'échelle de l'association. A ce jour, des travailleur.euse.s pair.e.s sont présent.es au sein du pôle Veille sociale dans les équipes de la Maraude jeunes, de Plan A et Zone Libre. Un temps associatif autour de cette thématique est prévu en 2026. Un questionnaire à ce sujet diffusé à l'échelle de l'association a démontré l'intérêt et les questions à ce sujet. En effet, le travail pair ne se décrète pas et exige une réflexivité importante à l'échelle des équipes, de leur encadrement et plus largement du paysage associatif et médico-social. A ce titre à partir de janvier 2025, la Haute Autorité de Santé a entamé l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques au sujet de la pair-aidance. Travail auquel a contribué la cheffe de service de la Maraude jeunes.

2. L'équipe et les fondements de sa pratique

2.1. Mouvement de l'équipe



L'année 2025 a été marquée par différents mouvements au sein de l'équipe :

- Le départ d'un intervenant social pair en juillet 2025. Une intervenante sociale a été embauchée en CDD à partir de septembre 2025 à janvier 2026. Ce poste de transition correspondant au besoin de redéfinition de l'intervention sociale paire au sein de notre équipe.
- 2 stagiaires ont par ailleurs été accueillies successivement en 2025.

A noter que nous avons emménagé dans de nouveaux locaux proches de la Gare de Perrache.

2.2. Fondements et outils

L'approche par le rétablissement

Le rétablissement est conçu en tant que processus vers un mieux-être (développement du pouvoir d'agir) : « *L'objectif ultime de l'expérience de rétablissement n'est pas nécessairement de retrouver la santé en termes de rémission de symptômes. Il s'agit plutôt pour une personne, de parvenir à l'utilisation optimale de ses ressources personnelles et environnementales afin d'atteindre un état de bien-être et d'équilibre dans les conditions de vie qu'elle-même aura choisies* » (Shery Mead et Mary Ellen Copeland). Ce processus est visé à l'échelle individuelle de chaque jeune et plus collective (auto-soutien entre jeunes, à l'échelle de l'équipe), voire politique.

Les outils du rétablissement : La Maraude Jeunes utilise le WRAP (ou plan d'action et de bien-être) et l'approche par les forces. La **multi-référence** est également mise en place pour favoriser l'émergence et l'épanouissement du bien-être de chaque jeune et du lien établi avec l'équipe. Développé dans le Logement d'abord, « *l'accompagnement en multi-référence propose que chaque usager soit accompagné par une équipe pluridisciplinaire, de manière à sortir de la relation duelle et ainsi ouvrir les perspectives et dimensions travaillées. Cette pratique semble être en mesure de soutenir le développement du pouvoir d'agir aussi bien des personnes accompagnées que des professionnel-le-s, notamment par ses effets sur l'ouverture de l'attention des professionnel-le-s aux capacités et souhaits de la personne accompagnée, par la possibilité qu'elle offre à la personne de se (re)définir elle-même dans l'accompagnement, et par la flexibilité qu'elle apporte aux professionnels, permettant de redonner une place à leur choix dans le travail quotidien* » (ORSPERE-SAMDARRA, S'approprier le rétablissement dans l'intervention sociale, 2020).

L'approche centrée sur les forces

L'approche par les forces (ACF) s'inscrit dans le prolongement de l'approche par le rétablissement en donnant une acception plus large qui prend en compte le rétablissement et bien-être de la personne au regard de son trouble psychique mais aussi des expériences corrélées à ce trouble dont la stigmatisation, la précarité et les traumatismes par exemple.

L'ACF s'appuie sur 6 principes fondamentaux :

1. Toute personne a la capacité de se rétablir et de reprendre le contrôle sur sa vie ;
2. L'accent est mis sur les forces de la personne et non sur ses déficits ou difficultés ;

3. La relation intervenant-client est fondamentale et essentielle ;
4. La personne qui reçoit les services dirige le processus d'aide ;
5. La communauté est conçue comme une oasis de ressources naturelles ;
6. La communauté est le lieu de prédilection de notre travail ².

Identifier ses propres forces est en soi une difficulté pour des jeunes qui, ayant vécu et intégré les rejets, ruptures, et la stigmatisation, se voient le plus souvent « en négatif ».



Depuis plusieurs années, l'équipe de la Maraude jeunes est sensibilisée à cette approche par Christiane Bergeron, professeure agrégée à l'Université du Québec. Si la philosophie et les principes d'accompagnement sont maintenant bien intégrés par l'équipe, le déploiement des outils et de l'utilisation concrète dans l'accompagnement a été travaillé en 2025. Deux référentes de l'approche ont été nommées à la Maraude Jeunes, ce chantier a également été travaillé dans le cadre de l'écriture de notre projet de service et avec un groupe de jeunes pour la

création d'un outil « journal de bord » adapté aux personnes et à notre accompagnement (cf. photo ci-jointe).

2.3. Nos modalités d'accompagnement

Un accompagnement au prisme du non-recours des jeunes au droit commun

L'accompagnement de la Maraude Jeunes s'inscrit en subsidiarité du droit commun. La Maraude Jeunes n'effectue pas les démarches mais permet l'accès aux structures compétentes habilitées et aux droits dédiés. Nos interventions auprès des jeunes sont guidées par la typologie du non-recours documentée par l'Odenore (Observatoire du Non-recours).

Non-connaissance : L'offre existe, la personne est éligible, mais l'offre n'est pas connue.

La Maraude Jeunes oriente. Il peut s'agir de rencontres ponctuelles si le ou la jeune orienté·e accède au service suite à l'orientation.

Non-réception : L'offre est connue, demandée, mais non obtenue.

La Maraude Jeunes propose des interventions de médiation (accompagnements physiques et entretiens médiatisés avec le service de droit commun). La non-réception peut être liée à des difficultés de maîtrise de la langue, la méconnaissance des fonctionnements institutionnels, mais aussi des processus d'accès auxquels les personnes peuvent peiner à se conformer (entretiens d'admission, port du masque à l'hôpital, temps d'attente aux urgences...)

Non-proposition : L'offre n'est pas activée par l'intervenant, malgré l'éligibilité du demandeur, que celui-ci connaisse ou pas l'offre.

² Pour en savoir plus voir l'article : Bergeron-Leclerc C., Gagnon B., Gaudon V. & Martin G., (2024), « Miser sur les forces pour favoriser le rétablissement des personnes accompagnées », Revue Le partenaire, vol. 29, n°1, [En ligne : Vol. 29 No 1 - La reconnaissance du savoir expérientiel et ses enjeux – AQR].

La Maraude Jeunes propose des actions de médiation (accompagnements physiques et entretiens médiatisés avec le service de droit commun)

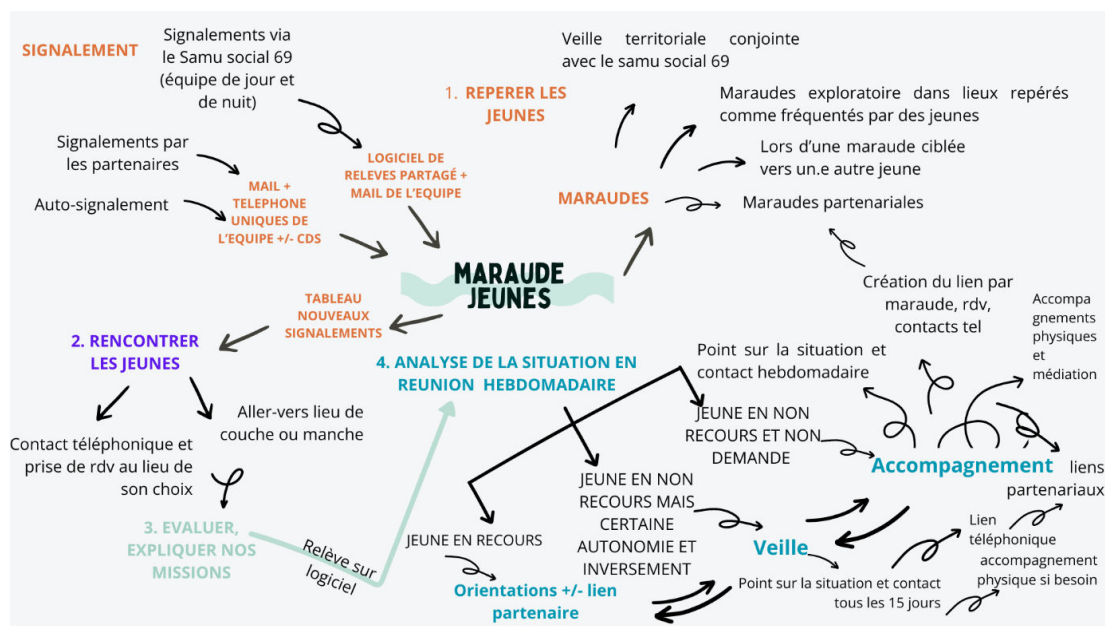
Non-demande : La personne est éligible, connaît l'offre, mais ne la demande pas ou plus ou bien le droit ouvert est non utilisé.

La Maraude Jeunes rencontre régulièrement le ou la jeune pour faire émerger des demandes. Actions de veille et d'accompagnements physiques. Les jeunes en non-demande estiment souvent que le dispositif d'aide n'est pas en capacité de leur proposer une offre correspondant à leurs attentes (règles liées au cadre d'accueil) ou que l'offre proposée ne leur est pas accessible (découragement après des années d'attente à la rue, expériences d'exclusions, de promesses non tenues...)

Tous-tes les jeunes rencontré-e-s ne seront pas forcément accompagné-e-s ni veillé-e-s par notre service. Si iels accèdent à leurs droits après les premières orientations et bénéficient d'un accompagnement social ou de droits ouverts, notre action n'aurait pas de plus-value pour le ou la jeune concerné-e, y compris si celui ou celle-ci est toujours en attente d'hébergement. Nous l'en informons et celui ou celle-ci pourra nous recontacter pour nous donner de ses nouvelles ou demander notre aide si sa situation relevait de nouveau du non-recours.

De la veille à l'accompagnement intensif et vice versa

La situation de chaque jeune venant d'être rencontré-e est évoquée lors des briefs quotidiens à la lecture des relèves de la veille puis est analysée en équipe (multi-référence) lors de notre réunion hebdomadaire. Pour les situations relevant du non-recours, nous décidons collectivement de veiller ou d'accompagner de manière intensive le ou la jeune.



Des jeunes « veillé-e-s »

La « veille » concerne des jeunes qui relèvent d'au moins deux des critères suivants :

- Dont l'accès aux droits est en cours (démarches entamées mais non encore abouties)
- Qui viennent juste d'accéder à un dispositif d'accompagnement et/ou d'hébergement (nous veillons alors à ce que le lien avec la structure soit bien instauré avant de nous retirer)
- Dont on perçoit qu'ils n'auront pas la capacité de nous contacter pour nous demander de l'aide
- Qui sont isolé-e-s socialement (l'isolement social étant un facteur de mal-être chez les jeunes et ce faisant de non-recours)

Ces jeunes sont notifié-e-s sur un tableau dédié et leurs situations sont évoquées tous les 15 jours.

À partir d'août 2024, nous nous sommes astreints à notifier dans un tableau dédié les jeunes veillé·e·s sur l'année. Ainsi 52 jeunes ont été veillé·es au cours du deuxième semestre 2024. En 2025, 82 jeunes ont été veillé·es.

Des jeunes « accompagné·e·s »

L'« accompagnement intensif » concerne des jeunes qui sont en non-recours par non-demande qu'il s'agisse :

- D'un découragement ou d'une méfiance vis-à-vis des dispositifs de droit commun nécessitant un travail de « réconciliation institutionnelle » (Julien Lévy). C'est souvent le cas pour les jeunes ayant eu un parcours de placements en protection de l'enfance par exemple.
- D'une vulnérabilité pour raison de santé et/ou d'isolement social nécessitant un accompagnement rapproché. Ce peut être le cas des jeunes relevant d'un handicap, des jeunes femmes enceintes et en non-recours, ou des jeunes souffrant de troubles psychiatriques.

Ces jeunes sont notifié·e·s dans un tableau dédié et leurs situations sont évoquées chaque semaine.

Les situations des jeunes que nous rencontrons sont souvent imbriquées et non linéaires. De même, un·e jeune peut être un temps accompagné·e puis veillé·e et inversement en fonction des oscillations de son parcours. L'objectif, quelques soient les étapes franchies, étant pour nous de lui permettre de conscientiser ses forces et ses ressources internes et environnementales.

Lorsque les jeunes accèdent à leurs droits et/ou à un hébergement nous décidons en équipe de la fin de l'accompagnement. Cela est signifié au jeune en explicitant et positivant le chemin parcouru. Nous symbolisons lorsque la personne en ressent le besoin ou l'envie ce moment autour d'un repas ou d'un temps privilégié.

2.4. Formation et vie de l'équipe

De nouveau cette année, différents temps de formation et de réflexion ont permis une montée en compétence et des espaces d'élaboration pour les professionnel·le·s de l'équipe.

Formations/sensibilisations reçues en 2025 :

Dates	Intitulé/thématique	Organisme intervenant	Nombre de professionnel·le·s
10 et 11/04	Premiers secours en santé mentale Jeunes	PSSM France (formation proposée par le CLSM 3/6/8).	1
11/06	SISIAO	MVS	5
18/06	Soigner l'hospitalité pour soutenir la santé mentale des jeunes migrants	ORSPERE-SAMDARRA	2
30/09 et 01/10 puis 12 et 13/11	Communication non violente	Co-rebond	5 (+1 stagiaire) ³
14/10	Réduction des risques alcool	GAIA - OPELLIA	3 ⁴
19 au 21/11	Accompagnement des jeunes majeur·es en situation d'exploitation sexuelle	ATEDHEC - ALBA (Léa Messina)	3 (+1 stagiaire) ⁵

³ Formation mutualisée avec plusieurs services d'Alynea Samu social 69

⁴ Formation organisée et mutualisée avec le Samu social 69

⁵ Formation organisée et mutualisée avec UCSA-Jeunes, Logis-jeunes, Plan A.

Formations/sensibilisations dispensées en 2025

Dates	Intitulé/thématique	Contexte et Public	Nombre de professionnel-le-s
3/02/25	Présentation et échange de pratiques	Equipes de prévention spécialisée de la Métropole de Lyon	3
5/02/25	Sensibilisation à l'aller-vers	Enquêteurs INSEE/Etude sans-abrisme au national	1
13/02/25	Présentation et échanges	Services de la police municipales de Lyon 2	1
20/05/2025	Présentation et échanges de pratiques	Journée FAS - Logement d'abord et veille sociale	1
10/06/2025	Présentation et échanges de pratiques	Webinaire FAS - Accès à la prévention et aux soins en santé mentale : quelles réponses pour les jeunes en situation de précarité ?	2
07/11/25	Aller-vers et personnes en non-demande	Etudiant.es ASS 2eme année -école de travail social Rockefeller	2
18/11/25	Présentation	CJC - Jeunes et consommations : les CJC au cœur des dynamiques territoriales	1
25-27/11/25	Atelier sur l'accompagnement des jeunes femmes à la rue	Rencontres nationales Réseau Jeunes de la rue - jeunes en errance	3

Accueils en immersions en 2025 (hors stagiaires)

Dates	Contexte et Partenaires
15/07/25	Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté
24/07/25	Coordinatrice équipes mobiles, MVS
7/08/25	Directrice de la MVS
16/09/25	Responsable du service lutte contre le sans-abrisme Pôle hébergement et inclusion sociale, DDETS du Rhone
18/09/2025	Responsable Adjointe du service Lutte contre le sans-abrisme Pôle hébergement et inclusion sociale, DDETS

Groupes de travail auxquels participe la Maraude jeunes

- Instance jeunes – portée par la MVS
- Rencontres des travailleur-euse-s pair-e-s de la région Aura – Plateforme du travail pair Aura
- Réseau Jeunes de la rue – jeunes en errance – Cemea⁶
- Réseau Habitat précaire et Réseau social rue hôpital
- Réunions de coordination autour des MNA en recours – portées par le CCAS de Lyon

⁶ <https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/>

- Groupe d'interconnaissance sur la Traite des êtres humains porté par le service enfance de la MDM du 7ème⁷.

Recherche et plaidoyer

Groupe d'Appui National (GAN) Jeunes porté par la Fédération des Acteurs de la Solidarité⁸ :

Depuis 2023, la Maraude Jeunes siège au GAN Jeunes (Groupe d'Appui National), porté par la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité).

Le GAN s'appuie directement sur les observations des professionnel·le·s du terrain ainsi que sur la parole des personnes accompagnées pour faire remonter les problématiques locales rencontrées dans la mise en œuvre des politiques publiques. La Maraude Jeunes a ainsi porté plusieurs sujets en 2025 :

- Le repérage et l'accompagnement des jeunes femmes à la rue en situations d'exploitation sexuelle
- Le repérage et l'accompagnement des jeunes à la rue en situation de handicap

3. Le partenariat

La Maraude Jeunes s'inscrit dans un tissu partenarial dense nécessaire à son action.

3.1. Le Samu Social 69

Partageant les mêmes locaux, les deux services sont en contact quotidien. Des maraudes communes ont lieu régulièrement sur sollicitations mutuelles en fonction des situations rencontrées (notamment couples ou groupes où sont présentes des personnes de moins et de plus de 25 ans).

Des maraudes et réunions mensuelles avec l'équipe de nuit ont lieu durant la période hivernale avec pour permettre de repérer ou d'entrer en lien avec de nouveaux jeunes mais aussi de ne pas perdre le fil des situations à la fin du renfort hivernal.

Des temps de rencontre entre équipes ont continué d'être organisés pour des formations communes (ex : Réduction des risques alcool), et l'élaboration de projets communs (accompagnement commun vers les loisirs comme les Nuits de Fourvière, projet d'ateliers photographiques, réflexions thématiques relatives à notre pôle d'activité).

3.2. Le Carrud RuptureS et le dispositif TAPAJ

Depuis sa création, la Maraude Jeunes via son partenariat avec RuptureS et la présence des travailleur·euse·s pair.e.s a étoffé sa compétence en matière de Réduction des risques :

⁷ Groupe de travail initié en 2024 et auquel participent Ligne 37, Acolea (service de prévention spécialisée), Amicale du Nid, Trajectoires, la maraude mixte. Ce groupe a été initié face à l'accroissement des problématiques de TEH repérées par nos différentes équipes, situations très complexes face auxquelles nous nous sentons le plus souvent démunis.

⁸ [Lutter contre l'exclusion des enfants et des jeunes - Fédération des acteurs de la solidarité](#)

- Repérage des effets des produits : permet aux professionnel·le·s de mieux jauger des démarches possibles à faire avec le/la jeune, mieux comprendre la relation entre le/la jeune et son produit (ce qu'il/elle cherche avec sa consommation, les risques qu'il encourt sous effet, etc.).
- Connaissance des différents types de matériel et leurs usages : la Maraude Jeunes a accès à toute la variété de matériel disponible au CAARUD RuptureS. De manière globale, l'équipe arrive à identifier le besoin en matériel de chaque usager et à orienter vers les CAARUD en cas de demandes plus spécifiques.
- Le positionnement : le non-jugement des consommations est acquis au sein de l'équipe.

En 2025, RuptureS a continué de fournir la Maraude Jeunes en matériel stérile.

Depuis la création de la Maraude Jeunes, une maraude conjointe désormais bimensuelle est effectuée auprès de jeunes consommateur·rice·s connu·e·s, ou pour explorer des territoires repérés en amont. Ces temps permettent un échange de pratiques et de connaissances mais également un accompagnement et une veille coordonnés des jeunes et du territoire.

Des maraudes avec le dispositif TAPAJ ont pu être instituées en 2025, mais nous avons finalement privilégié d'intervenir ensemble en fonction des situations accompagnées voire co-accompagnées.

3.3. Les Accueils de jour

L'Orée AJD et la Péniche accueil sont les 2 structures vers lesquelles on oriente et accompagne le plus grand nombre de jeunes rencontré·e·s.

L'Orée AJD

L'Orée AJD est l'un des seuls accueils de jour ouvrant des domiciliations pour les moins de 25 ans. Il dispense un suivi social et permet l'accès à un hébergement d'urgence pour une durée maximale de 2 mois, sur critère d'âge (avoir entre 18 et 25 ans) et de droit effectif au travail.

- Mise en lien et premières orientations vers les services de l'Orée AJD (Domiciliation, accompagnement, accès aux droits, besoins de première nécessité, ...) pour des jeunes qui ne connaissent pas ou ne fréquentent plus ce lieu.
- Une réunion est organisée tous les deux mois entre équipes afin d'échanger sur l'ensemble des situations co-accompagnées. Des contacts très réguliers ont lieu par échanges téléphoniques, mails ou lors des passages de l'équipe de la Maraude Jeunes sur leurs permanences d'ouverture notamment les lundis et mercredis.
- En 2025, nous avons mis en lien 61 jeunes (contre 84 en 2024 et 70 en 2023). Une hypothèse faite est que cette baisse de mise en lien soit liée à la rencontre accrue avec des jeunes très éloigné·es du droit commun pour qui l'accès à l'accueil de jour n'a pas toujours été possible.

La Péniche accueil

Des permanences mensuelles sont tenues à la Péniche accueil par un binôme de la Maraude Jeunes. Pause Diabolo et Solivet sont également présents favorisant la rencontre des jeunes vers ces structures.

Ces permanences permettent d'entrer en lien autour d'un café avec les jeunes présents, de donner rendez-vous à des jeunes accompagné·e·s que nous ne voyions jusqu'ici uniquement en extérieur, ou de reprendre contact avec certains : En 2025, nous avons mis en lien 38 jeunes (31 en 2024 et 29 en 2023) avec cet accueil de jour.

Un temps de bilan inter équipes sera organisé en décembre 2025 confirmant la tenue des permanences mensuelles et instaurant une réunion tous les deux mois pour se coordonner au sujet des situations co-accompagnées.

L'espace

La Maraude jeunes est de plus en plus confrontée à la vulnérabilité des jeunes en situation de migration (polytraumatismes, isolement social, non recours), de leurs perspectives très complexes en termes de régularisation de leur situation et d'accès à l'hébergement. Dans l'accompagnement de ces jeunes et la lutte contre leur isolement social, l'Espace (porté par l'Orspere-Samdarra, CH Le Vinatier) est devenu un partenaire incontournable. En 2025, 4 jeunes ont été accompagné·e·s vers cette structure.

3.4. Les Maraudes et équipes mobiles du territoire

La Maraude Plan pauvreté (Métropole)

Depuis le début, l'équipe de la Maraude Jeunes travaille en lien avec la maraude Plan pauvreté de la Métropole notamment pour tenter une accroche pour les jeunes qui sont éligibles au Contrat Jeune Majeur (CJM). Les années précédentes, des jeunes avaient pu être mis en lien avec la Maraude Plan pauvreté pour bénéficier, depuis la rue, de la mise en place de CJM. Cette année, nous avons travaillé ensemble à propos de 5 jeunes, l'un d'eux a pu résigner son contrat jeune majeur et être ainsi hébergé. Nous sollicitons plus globalement cette équipe comme appui technique dans les situations complexes pouvant relever du CJM.

La Maraude mixte (Métropole)

La Maraude mixte est un interlocuteur privilégié de l'équipe lorsqu'elle fait face à des situations relevant de la protection de l'enfance, pour un appui technique surtout, notamment pour la rédaction d'une information préoccupante. La Maraude mixte nous relaie également les situations de jeunes isolés qu'elle peut être amenée à rencontrer dans les squats et campements, et qui semblent relever de notre accompagnement, ou lors d'interpellation et de veilles communes autour de situations signalées aux deux équipes. Le réseau Habitat précaire est, en ce sens, un espace possible d'échanges entre les deux équipes. Des permanences mensuelles sont tenues conjointement aux Camions du cœur et permettent l'échange de connaissances et la rencontre de jeunes peu visibles en journée.

6 jeunes femmes (dont deux en couples) ont été mises en lien ou co-accompagnées avec la sage-femme de la Maraude mixte en 2025.

Ligne 37

Depuis la création de cette équipe mobile, le lien entre la Maraude Jeunes et Ligne 37 a évolué :

- Des maraudes communes mensuelles : organisées dans le secteur de la Guillotière pour favoriser l'échange de pratiques entre équipes et repérer des situations de jeunes relevant de la Maraude Jeunes mais fréquentant les places Gabriel Péri ou Mazagran.
- Des relais de situations : 2 situations de jeunes femmes fréquentant la place Gabriel Péri ont été signalées à Ligne 37.

Fin 2025, les permanences jusqu'ici menée dans le lieu de répit de Ligne 37 ont été interrompues du fait d'un contexte territorial difficile et d'une restructuration de l'activité de Ligne 37. De ce fait le lien entre les deux services sera à actualiser en 2026.

Interface SDF

L'équipe d'Interface SDF est une Équipe Mobile Psychiatrie et Précarité (EMPP) qui dépend de l'hôpital Saint Jean de Dieu.

- Face aux besoins repérés des jeunes en termes de santé mentale, nous avons mis en place des réunions toutes les 6 semaines autour des situations repérées et/ou accompagnées. Il s'agit de temps d'élaboration autour des situations des jeunes en souffrance psychique et/ou avec qui le lien est particulièrement difficile à tisser (conduite d'évitement, agressivité, violence).
- En parallèle, des maraudes communes ont été mises en place une fois tous les 15 jours pour aller à la rencontre des jeunes repérés par la Maraude Jeunes et qui sont d'accord pour rencontrer l'EMPP. Ces maraudes s'effectuent en alternance avec un·e infirmier·e, une psychologue ou une interne en psychiatrie.
- En 2025, 41 jeunes ont été orienté·e·s et/ou mis·e·s en lien avec Interface (40 en 2024 et 26 en 2023).

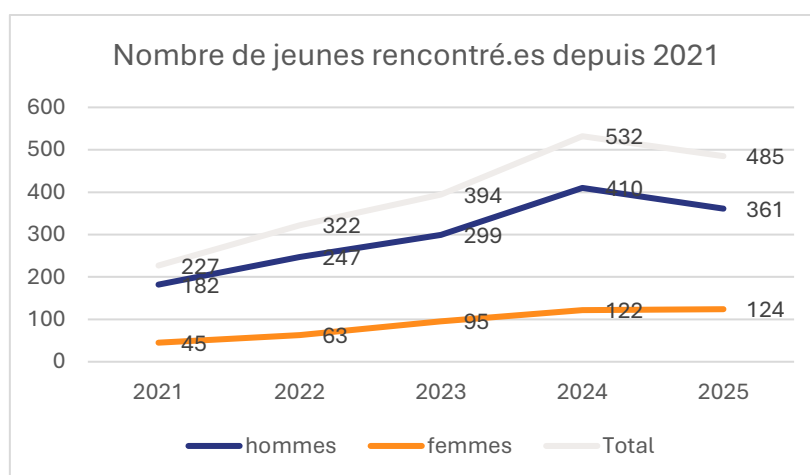
La PASS Saint-Joseph Saint-Luc

- Des maraudes et réunions mensuelles avec une médecin de la PASS Saint-Joseph Saint-Luc sont organisées. L'objectif est de faciliter l'accès aux soins des jeunes, d'offrir un autre rapport au médical qui souvent est source de peur pour les jeunes que nous rencontrons.
- Pour la PASS, ces maraudes sont l'occasion de raccrocher au service de consultation des jeunes qui ont pu se rendre d'eux·elles-mêmes à la PASS mais n'ont pas donné suite.
- En alternance avec la médecin, une maraude avec la sage-femme de la PASS a lieu pour pouvoir également aborder la santé sexuelle de manière générale et avoir un accompagnement plus rapproché pour les jeunes femmes enceintes à la rue.
- En 2025, 26 jeunes ont été orienté·e·s et/ou mis·e·s en lien avec cette PASS (40 en 2024 et 20 en 2023). Face à cette baisse, nous avons décidé de renforcer l'activité de maraude avec les infirmières de la PASS et d'instaurer des créneaux de consultations médicales réservés pour les jeunes que nous accompagnons. Cette mise en place sera effective à partir de début 2026.

Nous travaillons également en liens étroits avec les Maisons de la Métropole de secteur, les missions locales ainsi qu'avec les accueils et équipes mobiles associatifs ou institutionnels. Nous orientons et accompagnons également les jeunes vers des structures répondant aux besoins primaires tels que le vestiaire, les bains douche, les distributions alimentaires, etc.

4. Les jeunes rencontré·e·s en 2025

En 2025, nous avons rencontré 485 jeunes isolé·es différent·es de 15 à 27 ans (contre 532 en 2024 et 394 en 2023).

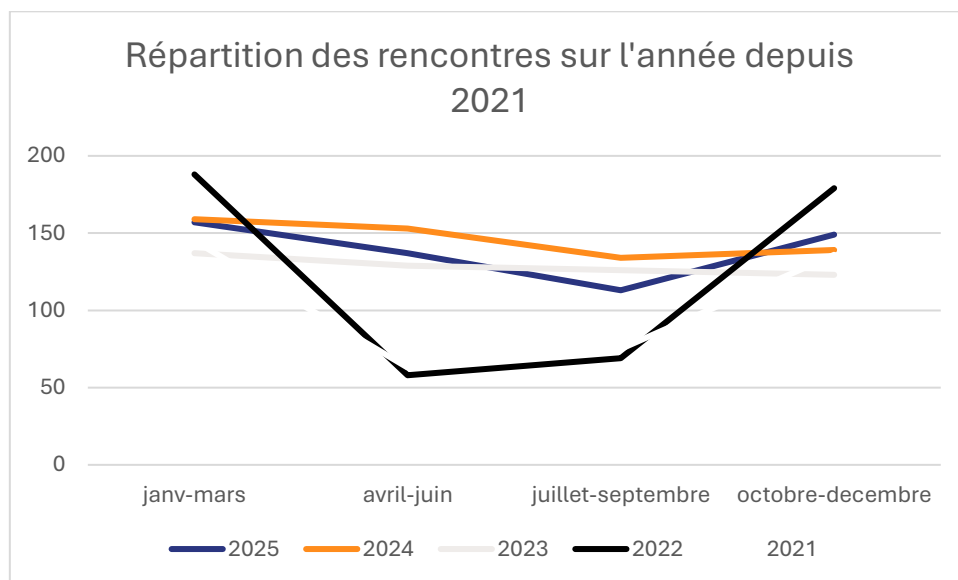


Le nombre de jeunes rencontré.es reste en nette augmentation depuis 2021. La légère baisse du nombre de jeunes rencontré.es observée entre 2024 et 2025 correspond à la seule baisse du nombre de mineurs rencontrés : 79 en 2024 et 31 en 2025. Le nombre de jeunes femmes rencontrées est stable depuis deux ans.

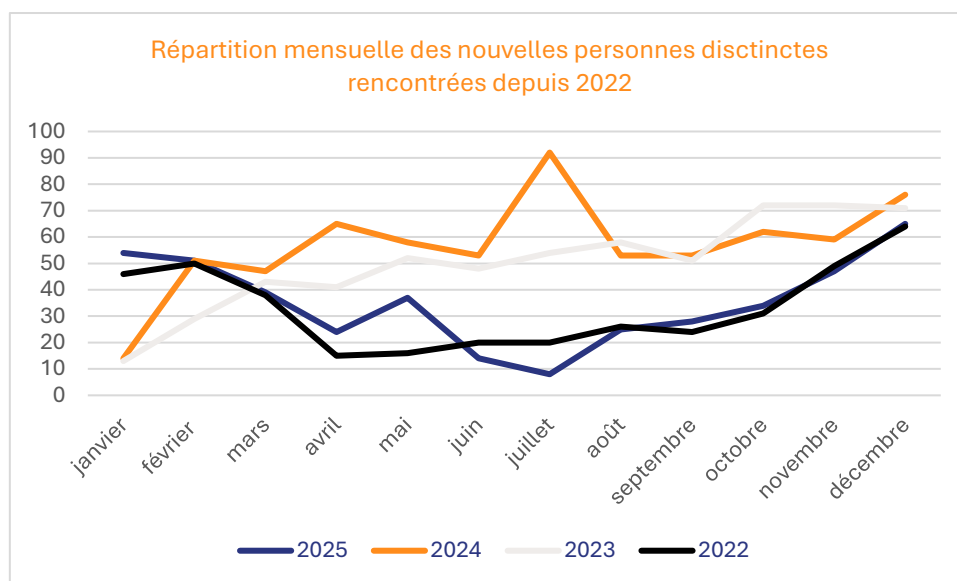
Augmentation de 114% du nombre de jeunes rencontré·e·s depuis 2021

Comme chaque année, ce chiffre inclut tous les jeunes isolé·e·s ou en couple rencontré·e·s par le Samu Social 69 et/ou la Maraude Jeunes ce qui permet de donner un état des lieux plus juste du nombre de jeunes à la rue ou en habitat précaire sur la Métropole lyonnaise. En effet, tous·tes les jeunes de moins de 25 ans signalé·e·s par le 115 ou rencontré·e·s par le Samu Social 69 ne sont pas orienté·e·s vers la Maraude Jeunes si les premières orientations données suffisent à ce que le ou la jeune puisse s'en saisir et accéder à ses droits et/ou aides de première nécessité (non-recours par non-connaissance).

Pour rendre compte de l'activité spécifique de la Maraude Jeunes, si l'on extrait uniquement les jeunes rencontré·e·s par notre équipe, l'augmentation est de 160% passant de 135 jeunes rencontré·e·s en 2021 à 351 en 2025.

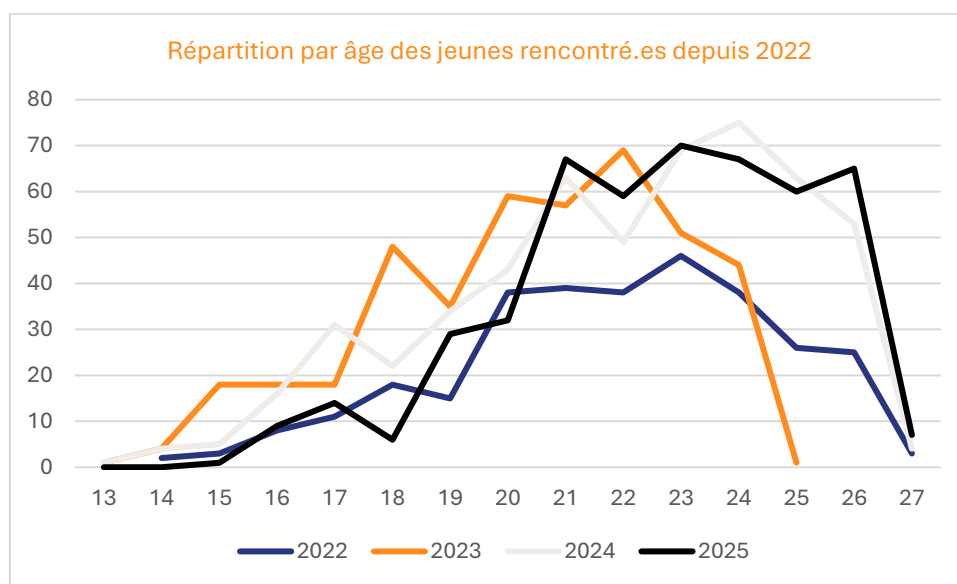


Durant les premières années du dispositif, nous relevions une répartition saisonnière des rencontres des jeunes par notre service avec une baisse importante du nombre de rencontres l'été. Depuis deux ans, nous observons un nombre de rencontres constant sur l'année.



Le nombre de nouvelles personnes rencontrées par l'équipe de la Maraude Jeunes en 2025 est de 217 contre 328 en 2024 et 266 en 2023. Cette baisse du nombre de nouvelles personnes rencontrées par la Maraude jeunes, malgré le chiffre stable de personnes rencontrées, total témoigne sans doute de la saturation des capacités de l'équipe.

4.1. Répartition par âges



On observe sur les trois ans un décalage de l'âge des jeunes (le pic se situait en 2021 à 19-22 ans), qui correspond sans doute au fait que certain·e·s jeunes sont rencontré·e·s, voire accompagné·e·s, d'une année sur l'autre. Ceci est un indicateur de la complexité des situations mais aussi des délais d'accès aux droits, notamment au droit au logement et à l'hébergement.

Focus sur les mineur·e·s rencontré·e·s :

Parmi les 485 jeunes isolé·e·s rencontré·e·s en 2025, **31 étaient mineur·e·s dont 6 jeunes filles** (contre 79 dont 9 jeunes filles en 2024, 63 dont 12 jeunes filles en 2023 et 43 en 2022).

Leurs situations, relevant de la protection de l'enfance, sont chaque fois très préoccupantes.

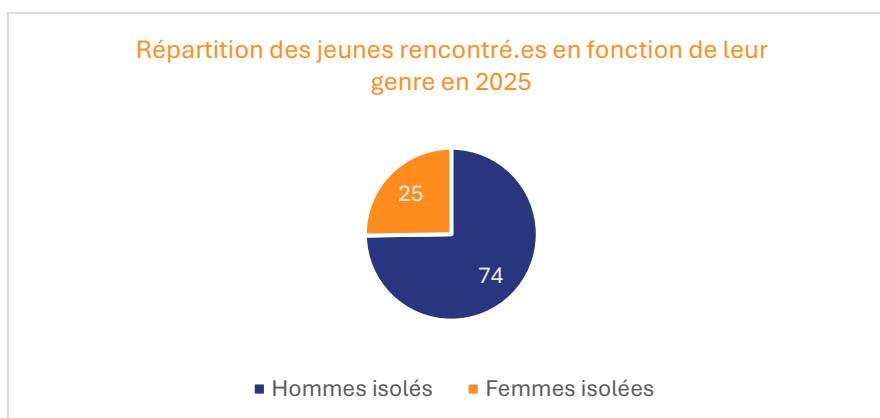
Des mineur·e·s non accompagné·e·s nouvellement arrivé·e·s sur le territoire français :

Depuis 2023, la Maraude Jeunes participe aux réunions de coordination portées par le CCAS de Lyon concernant les mineur·e·s en recours. Ces réunions ont été suspendues pour être reprise en 2026. Nous sommes restés en veille quant au campement une fois celui-ci déplacé au Jardin des Chartreux.

Des mineur·e·s en rupture des dispositifs de l'ASE soit qu'ils et elles les aient fuis, soit qu'ils et elles en aient été exclu·e·s :

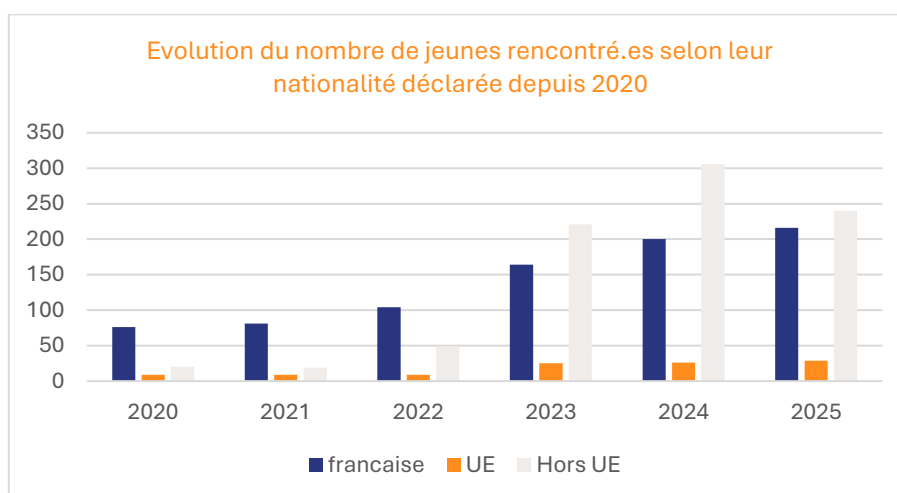
Leur situation est souvent celle de l'errance géographique et/ou institutionnelle et d'une grande vulnérabilité. 6 jeunes mineur·e·s dans cette situation ont été rencontré·e·s dont une accompagnée de manière intensive par la Maraude Jeunes cette année. Dans leur cas, notre rôle est d'établir un lien de confiance avec ces jeunes, lien basé sur l'inconditionnalité. Chaque fois, en informant le ou la jeune concerné·e, que les services de protection de l'enfance dédiés ont été saisis. Il est à noter que pour les jeunes mineures venant d'un autre département l'accompagnement est d'autant plus complexe en raison des mandats de placement ou de prises en charge.

4.2. Répartition par genres



Nous observons depuis 3 ans une féminisation du public rencontré et accompagné. Parmi les 485 jeunes rencontré·e·s : 124 sont des jeunes femmes contre 122 en 2024, 95 en 2023 et 63 en 2022 (dont 6 sont mineures, contre 9 en 2024, 12 en 2023 et 5 en 2022). Leur nombre a augmenté de 171% depuis 2021 passant de 47 à 124 jeunes femmes isolées ou en couples rencontrées. Cette année elles représentent donc un quart des jeunes rencontré.es (contre 20% l'an dernier).

4.3. Répartition par nationalités déclarées



Nous constatons depuis 2022 une augmentation des jeunes rencontrés en situation de migration. Cette année, leur nombre a diminué principalement du fait de la baisse du nombre de mineurs non accompagnés rencontrés. Nous constatons que le nombre de jeunes rencontré.es se déclarant de nationalité française continue quant à lui d’augmenter chaque année.

En ce qui concerne les majeurs rencontrés en situation de migration, la majorité d’entre elles et eux se saisissent rapidement de nos orientations et/ou accompagnements physiques vers les structures de droit commun. Ce constat appelle plusieurs précisions :

La situation des jeunes rencontrés arrivant de l’étranger et surtout de pays hors UE est souvent très précaire du fait des nombreux obstacles à l’accès au droit au séjour, et, ce faisant, à la santé, à l’hébergement, à la formation et au travail. La barrière de la langue et la non-connaissance des dispositifs sont des éléments supplémentaires de vulnérabilité. Les orientations et solutions à leur apporter en termes d’accès aux droits, d’hébergement et d’accueils de jours sont extrêmement limitées. Les dispositifs dédiés étant soit inexistants soit saturés. Au regard de l’augmentation de ce public au sein des jeunes rencontré-e-s et accompagné-e-s, l’équipe s’est formée en 2023 et 2024 en matière de droits des étrangers et d’asile pour les mineur-e-s et jeunes majeur-e-s. Malgré tout, nous notons une saturation des dispositifs d’accompagnement juridique dédié à ce public rendant très compliqué leur accès aux droits et à l’hébergement. Plusieurs jeunes demandeur-euse-s d’asile sont régulièrement signalés à l’OFII car rencontrés à la rue faute de place d’hébergement en CADA (7 jeunes dans cette situation ont été signalé.es à l’OFII par notre service en 2025).

4.4. Répartition par lieux de contacts

Arrondissement	2025	2024	2023
1er	38	66	71
2e	549	388	282
3e	627	330	366
4e	23	16	26
5e	35	35	35
6e	51	17	25
7e	235	170	164
8e	70	13	41
9e	50	22	22
Total ville de Lyon	1678	1057	1032
Autre - rive droite	63	52	38
Autre - rive gauche	84	62	41
Villeurbanne	341	72	51
Total	2166	1243	1162
Part ville de Lyon (%)	77,5	85,0	88,8

Il s’agit ici du nombre de contacts sachant que plusieurs contacts peuvent concerner un même jeune.

Nous observons cette année encore une diversification des lieux de rencontres. Cette diversification est globalement observée par les équipes mobiles à destination des jeunes au niveau national (constat partagé au sein du Réseau jeunes de la rue – jeunes en errance).

Les contacts au sein de la ville de Lyon restent majoritaires représentant 77,5% de nos interventions. Des territoires tels que le sud du 7^{ème} arrondissement et Confluences sont de plus en plus investis par les jeunes que nous rencontrons qu'il s'agisse de leurs lieux de couche et/ou de manche.

Nous constatons également une augmentation extrêmement importante de nos interventions à Villeurbanne passant de 51 contacts en 2023 à 341 en 2025. Cette tendance est liée aux déplacements des lieux de consommations de produits psychoactifs. Ce constat est partagé par les Caarrud RuptureS et Pause Diabolo qui y ont également renforcé leurs maraudes. Elle est liée aussi au fait que les jeunes rencontré.es à Villeurbanne sont quasiment tou.te.s accompagné.e.s de manière intensive par notre équipe car tou.te.s en non-recours aux droits et à la santé. La plupart ne se rendent dans aucun accueil de jour.

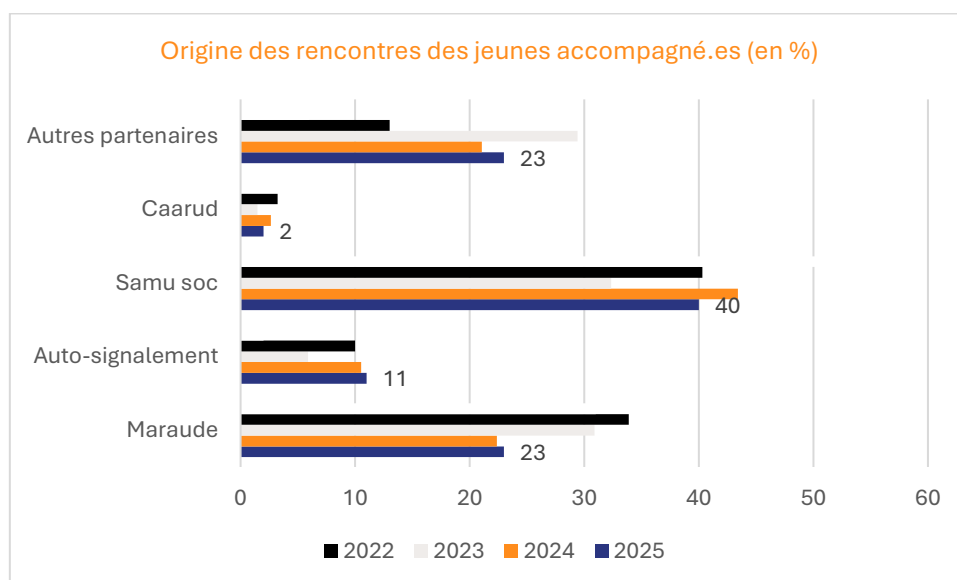
5. Les jeunes accompagné·e·s de manière intensive

Sur les 485 jeunes rencontré·e·s, **52 ont été accompagné·e·s de manière intensive** (rencontres ou contacts hebdomadaires).

Ne seront mentionnées ci-après que les tendances et évolutions notables repérées au cours de l'année au sujet des 52 jeunes que l'on a accompagné·e·s de manière intensive.

Nous notons notamment une complexification des situations des jeunes accompagné.es ainsi qu'une augmentation des jeunes en situation de handicap et d'exploitation sexuelle ou plus largement d'emprise et de violence.

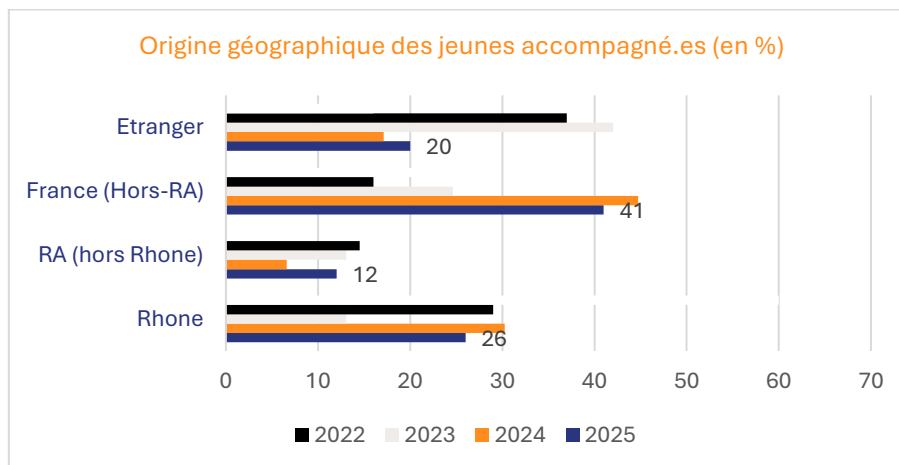
5.1. Des jeunes majoritairement rencontré·e·s via le Samu Social



Le Samu Social 69 reste notre principal orienteur. Cette année 40% des rencontres se sont faites via leurs orientations. 23% des rencontres ont été rendues possibles via d'autres partenaires. Parmi eux nous pouvons citer : les collectifs de soutien aux jeunes migrants (AMI, la Marmite, collectif Croix-Rousse), la Croix-Rouge, la maraude du CCAS, la maraude mixte de la Métropole, les lits de repos, Entourage, la Péniche accueil, l'Orée AJD, Médecins du monde, Maraude OVE, maraude Plan pauvreté de la Métropole, la Rencontre, l'accueil Saint-Vincent, le Point Accueil, les Missions locales, les Maisons de la Métropole, Ligne 37, les services hospitaliers et PASS de l'hôpital Saint-Joseph Saint-Luc, de l'hôpital Edouard Herriot et du Vinatier. Cette diversification des orientations est liée à l'inscription du service depuis 5 ans dans le paysage partenarial et à l'accent mis sur le

développement de ce partenariat. Par ailleurs nous observons cette année encore une augmentation des auto-signalements, notamment lorsque les jeunes elles et eux-mêmes se transmettent nos coordonnées.

5.2. Une majorité de jeunes venus de l'extérieur de la Métropole



Cette année 79 % des jeunes accompagnés de manière intensive sont français·e·s, cette part est stable chaque année. De même comme chaque année, environ la moitié de ces jeunes ne viennent pas du Rhone.

5.3. Près de la moitié des jeunes accompagnés·e·s sont issu.e.s de la protection de l'enfance

Parmi les jeunes accompagnés·e·s en 2025, **42% d'entre elles et eux déclarent avoir été accompagnés·e·s par les services de la protection de l'enfance avant leur majorité** (ce chiffre est stable depuis 4 ans).

Au niveau national, « 26 % des personnes sans domicile nées en France sont d'anciens enfants placés en protection de l'enfance (soit plus de 10 000 personnes), alors même que ce public ne représente que 2 à 3 % de la population générale. Ce taux de placement dans l'enfance atteint même 36 % parmi les jeunes sans domicile âgés de 18 à 25 ans pour diminuer ensuite avec l'âge » (L'état du mal logement en France 2019, Fondation pour le logement).

Lorsqu'ils/elles viennent de l'extérieur de la Métropole, la continuité de la prise en charge notamment en termes de Contrats Jeunes Majeurs est plus difficile voire impossible.

Depuis 2023, et suite à l'appel à projet de la Métropole, des structures d'hébergement et d'accompagnement, dont renforcé, ont vu le jour sur le territoire. Une de ces structures, Plan A, a été créée par ALYNEA, depuis la Maraude Jeunes. Les entrées sur ces dispositifs se font via des commissions dédiées portées par la DPPE. La Maraude Jeunes ne peut orienter en direct vers ces dispositifs. Ceux-ci accompagnent les jeunes jusqu'à leur 21 ans (prérogative de la Loi Taquet).

6. Focus sur les jeunes femmes à la rue en situation de handicap et/ou d'exploitation sexuelle

Parmi les jeunes accompagné.e.s de manière intensive, 18 sont des jeunes femmes. Leur part au sein des jeunes accompagné.e.s a augmenté de 50% en 4 ans. Leurs situations étant souvent complexes (consommations, prises de risque, minorité, victimes de violence voire de traite des êtres humains, grossesse), elles nécessitent fréquemment un accompagnement intensif.

À noter que cette année, sur les 18 jeunes femmes accompagnées, 11 d'entre elles sont en couple. Et 3 d'entre elles ont un ou plusieurs animaux. Bien qu'en partie gage de sécurité et soutien pour elles, ces deux éléments complexifient leur accès au droit commun et notamment à l'hébergement. 2 d'entre elles ont été accompagnées dans le cadre d'une grossesse.

Nous alertons sur la situation des jeunes en situation de handicap rencontré.e.s à la rue. Parmi les 52 jeunes accompagné.e.s de manière renforcée en 2025 : 17 jeunes accompagné.e.s relevaient d'une reconnaissance MDPH - qu'ils et elles aient un dossier en cours ou qu'ils et elles aient été précédemment hébergé.e.s ou accompagné.e.s par un dispositif adapté. Sur ces 17 jeunes, 14 d'entre elles et eux percevaient l'Allocation Adulte Handicapé.e.s. Nous notons déjà cette augmentation en 2024 (14 jeunes étaient concerné.es dont 5 percevaient alors l'AAH).

Parmi elles et eux, en 2025, 11 sont des jeunes femmes contre 6 l'an dernier. Ils et elles sont tou.te.s très vulnérables n'étant pas ou peu en mesure de se protéger à la rue, leur accès au droit commun est souvent compliqué du fait de leur non-compréhension des orientations et/ou de leur nonaccès aux dispositifs y compris d'hébergement. Pour les jeunes femmes concernées, les risques de violence et d'exploitation sexuelle sont accrus puisque tous âges confondus et à l'échelle nationale les femmes en situation de handicap sont surreprésentées parmi les victimes d'agressions sexuelles (selon l'Insee⁹, 9 % des femmes en situation de handicap déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles, soit 4,8 points de plus que les femmes valides, à caractéristiques équivalentes).

« Nous rencontrons depuis plusieurs mois Salomé¹⁰, 17 ans. Au fur et à mesure des semaines nous la voyons se dégrader au niveau de la santé mentale et physique. Les consommations s'installent, elle ne rentre plus à son foyer. Salomé dit vouloir « vivre sa vie, être libre ». Lorsque nous allons la voir, beaucoup d'hommes gravitent autour d'elle, Salomé nous dit avoir un copain mais ne pouvoir quitter l'emplacement où nous la rencontrons. On nous observe.

Parfois, Salomé a des marques visibles de violences physiques sur le corps. Elle nous questionne sur la santé sexuelle, l'hygiène ou encore ce qui est « bien ou mal ». Elle va parfois nous raconter ses expériences de consos, ses nouvelles rencontres, les appartements dans lesquels elle passe ses soirées. Nous lui verbalisons régulièrement nos inquiétudes et signalons sa situation.

Nous faisons le constat de nombreux signaux démontrant une situation d'exploitation sexuelle sur personne mineure. S'installe un travail de veille avec les partenaires du territoire ; notre volonté est de maintenir le lien de confiance, que Salomé puisse nous percevoir comme ressource. Nous l'informons, la sensibilisons régulièrement sur ses droits, sur la loi... sans qu'elle ne sente stigmatisée ou jugée. Parfois nous nommons les choses, parfois nous prenons un large détour.

⁹ Enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2011 à 2018, Insee-ONDRP-SSMSI.

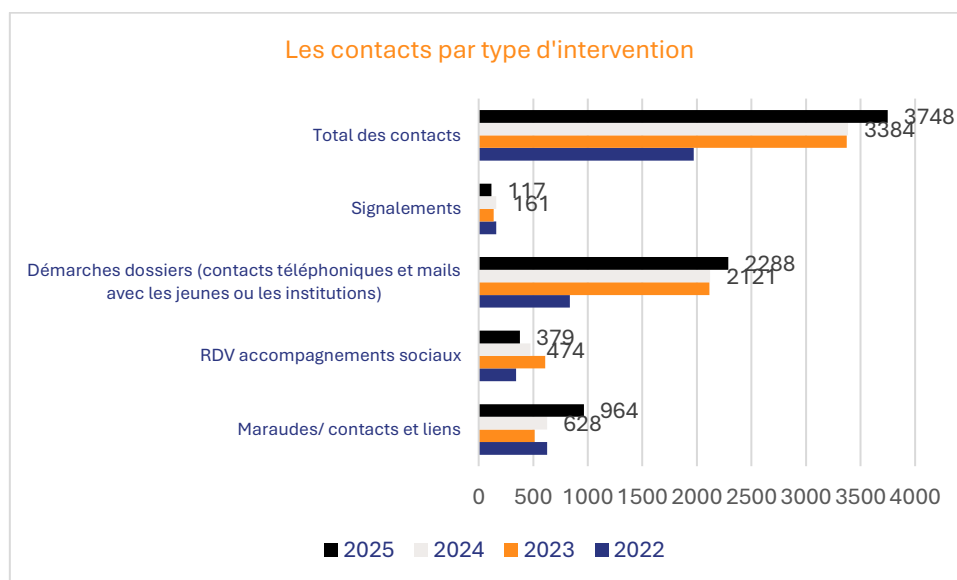
¹⁰ Pseudonyme

Un jour, Salomé nous demande de l'aide ; « je veux que tout ça s'arrête, aidez-moi à sortir de tout ça ». Elle dit vouloir déposer plainte. Nous nous rendons ensemble au commissariat. Salomé me demande de l'accompagner pendant son audition. Je réalise être un repère et réel soutien pour elle ; avec son accord je l'aide parfois à reformuler. Salomé a fait preuve d'un grand courage d'oser dénoncer les nombreuses violences qu'elle a vécues.

Elle a pu être prise en charge et éloignée du territoire. Elle a pu nommer la peur pour sa vie mais aussi que tout ça n'était pas acceptable » Ju, Intervenant.e social.e pair.e à la Maraude jeunes.

"Depuis mon hospitalisation, la solitude est difficile à vivre mais je sais que je peux compter sur le lien avec vous la Maraude Jeunes et avec la Péniche. C'est important pour moi de pouvoir m'exprimer auprès de personnes en qui j'ai confiance, et de sentir que vous faites attention à moi. Vos visites sont très importantes pour moi et me permettent de croire encore à mon avenir quand je sortirais d'hospitalisation. Avoir des personnes comme vous qui prennent encore de mes nouvelles m'apporte du réconfort" Jeune femme de 23 ans, accompagnée par la Maraude jeunes depuis novembre 2025.

7. L'accompagnement effectué en 2025



A partir de 2023, le nombre total de contacts a presque doublé, principalement du fait de l'augmentation de l'activité de coordination partenariale autour des situations accompagnées et des liens téléphoniques avec les jeunes.

Depuis 2024, nous notons également une augmentation des maraudes effectuées corrélativement à une baisse des rendez-vous d'accompagnements sociaux. Cette tendance s'est accentuée en 2024 avec 964 maraudes effectuées contre 379 accompagnements physiques vers des structures d'accès aux droits. Cette répartition de l'activité est due au fait que nous avons accompagné cette année des

jeunes très éloigné·e·s des dispositifs de droit commun. L'activité de maraude autorise des rencontres régulières afin de d'abord tisser du lien. Pour un certain nombre d'entre elles et eux, même accéder à un accueil de jour pour les besoins de premières nécessités n'a pas été possible.

Contacts réalisés par principaux type d'intervention pour la totalité des jeunes rencontré·e·s en 2025

<u>Contenu de l'intervention</u>			
Total des participants	Entretien	Orientation	Total
Accès aux droits	340	74	414
Accès téléphonie	53	3	56
Accès à des ressources	88	33	121
Autre	147	38	185
Construction du lien	971	92	1 063
Dans un café	101	40	141
Domiciliation	105	32	137
Eau / boisson chaude	35	6	41
Hygiène	39	17	56
Hébergement	202	49	251
Insertion professionnelle	76	12	88
Médiation	6	2	8
Orientation	91	98	189
RDR	109	19	128
Santé	385	64	449
αCouverture	26	3	29
αVestiaire	51	11	62
Total	2 825	593	3 418

→ Un contact peut donner lieu à différents types d'interventions.

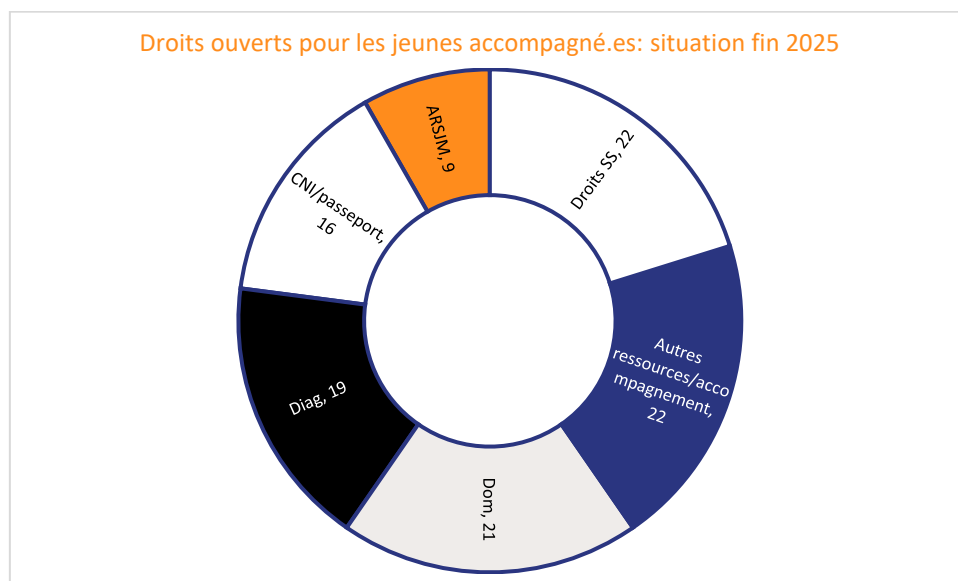
« Je rencontre pour la première fois Marty avec les équipes de nuit. Il porte une cagoule, on ne voit que ses yeux. Les collègues des équipes de nuit me présentent ; Marty répond de manière succincte, détourne le regard, et reprend son jeu sur son téléphone.

Nous retournons le voir en maraudes pour tenter de créer une accroche. Chaque fois nos échanges sont assez courts, son regard fuyant et son visage toujours couvert. Il ne veut pas entendre parler de « démarches ».

Un jour, Marty est présent avec un ami plus âgé en train de lire un journal sportif. Nous échangeons autour des actualités du foot avec ce monsieur ; Marty s'intègre alors à la conversation. Ayant vécu à Marseille, il nous dit supporter l'OM, « sa ville et son club de cœur ». Nous nous charrions donc entre supporters marseillais et lyonnais. Au cours de cet échange, Marty rabaisse le bas de sa cagoule. Lorsque nous repartons, il nous invite à repasser le voir : « quand vous voulez ». Le lien se crée ainsi, au fil des conversations autour de ses centres d'intérêts. Nos échanges s'avèrent de plus en plus longs. Nous continuons à soulever subtilement les démarches possibles et lui proposons également des balades pour découvrir davantage la ville. Il participe ainsi à une sortie collective à l'Aquarium de Lyon. Un mois plus tard, nous l'accompagnons à la Basilique de Fourvière où la vue sur toute la ville permet de repérer les différents quartiers de Lyon. Lors de ces temps, il nous

partage de plus en plus d'éléments sur son histoire. Il vient désormais à notre rencontre sans cagoule, le visage complètement découvert. Lors de notre dernière rencontre, il aborde spontanément son souhait de faire une demande de RSJ, nous sollicite pour être accompagné dans cette démarche ».

7.1. L'accès aux droits



L'accès aux ressources

33 droits aux ressources ouverts fin 2025 sur les 52 jeunes accompagnés.e.s de manière intensive :

- 14 jeunes percevaient l'AAH
- 2 le RSA
- 6 le RSJ
- 1 le CJM
- 2 le CEJ
- 2 participaient au programme TAPAJ
- 3 percevaient l'ADA
- 3 percevaient un salaire

Focus sur le RSJ :

Le Revenu Solidarité Jeunes (RSJ) est une aide financière proposée par la Métropole de Lyon, pouvant aller jusqu'à 400 € selon les situations et accordée sous certaines conditions pendant 24 mois. Sont éligibles au RSJ, les jeunes âgés de 18 à 24 ans révolus, de nationalité française ou étrangère en situation régulière et résidant dans la Métropole de Lyon depuis au moins 6 mois. Les jeunes doivent avoir de faibles ressources d'activité (moins de 400 euros par mois)¹¹.

¹¹ Et ne doivent pas bénéficier du soutien financier de parents ou d'un tiers, ni bénéficier du RSA, de l'Allocation Adultes Handicapés, de l'Allocation éducation de l'enfant handicapé, du CEJ ou du Contrat Jeunes Majeurs, ni être étudiant.e. Ils doivent être sorti.e.s du système éducatif.

6 jeunes accompagné·e·s bénéficiaient du RSJ fin 2025. A noter que 8 jeunes veillé·e·s le percevaient également. L'ouverture du RSJ s'est faite principalement via l'Orée AJD et la Péniche accueil. Plusieurs orientations vers le dispositif Alynea Jeunes en souffrance psychique ont également été faites pour des jeunes concerné·e·s et ne se rendant pas en accueil de jour, dans ce cas des rencontres en maraudes ont été tentées.

Pour 4 autres jeunes, les démarches pour percevoir cette aide ont été évoquées et/ou entamées mais n'étaient pas abouties fin 2025. Pour les autres, ils et elles ne sont pas éligibles (en situation administrative irrégulière, bénéficiaires de l'AAH, d'un CJM, mineur·e·s) ou les démarches à effectuer pour accéder au RSJ n'étaient pas envisageables pour elles et eux pour le moment (domiciliation, ouverture d'un compte bancaire, papiers d'identité).

Le fait que le RSJ ne soit pas considéré comme suffisant pour accéder à un logement reste l'obstacle majeur à la sortie de rue effective via ce dispositif (seul Logis jeunes accepte aujourd'hui le RSJ en tant que ressource).

Le droit au séjour et l'asile

Sur les jeunes accompagné·e·s de manière intensive, 3 ont été accompagné·e·s vers le droit au séjour et à l'asile (21 jeunes veillés ont été accompagné·e·s vers ces droits).

Nous observons, depuis deux ans, l'augmentation du nombre de jeunes rencontré·e·s à la rue qui ont besoin d'aide dans leur accès à l'asile ou au droit au séjour. Selon leur situation nous les orientons et/ou les accompagnons aux permanences de Forum Réfugiés, de la Cimade, du Village des droits des étrangers ou au barreau de Lyon. Pour autant, il est souvent difficile d'y voir clair tant ce champ du droit est complexe, mouvant. Les perspectives de régularisation sont de plus en plus difficiles à concrétiser. Le dispositif d'hébergement est saturé y compris pour les personnes en demande d'asile. Des jeunes dans cette situation sont donc à la rue, nous signalons dans ce cas systématiquement leur situation à l'OFII. En 2025, 7 jeunes ont été signalé·e·s dans cette situation aux services de l'Ofii. Les perspectives d'avenir, d'accès à la formation et à l'emploi sont très sombres voire complètement empêchées pour celles et ceux ne relevant pas de l'asile ou n'accédant pas à l'asile ou un titre de séjour.

Une formation a été dispensée, conjointement aux équipes de la Maraude Jeunes et de Ligne 37, par des avocats du barreau de Lyon en avril 2023. L'objectif était d'outiller les professionnel·le·s dans l'accompagnement des mineur·e·s non accompagné·e·s et des jeunes majeur·e·s rencontré·e·s (clarification des différentes procédures et conditions d'éligibilité, chronologie des démarches, étapes clé, interlocuteurs où orienter). Une mise à jour a été effectuée en 2024 conjointement avec l'équipe de Plan A.

Ces jeunes sont souvent également en demande de lien social, d'apprendre le français et découvrir de nouveaux horizons. Notre accompagnement s'oriente donc aussi à partir de leurs demandes d'apprentissage, de loisirs et de sortir de l'isolement. Mais trop peu de structures existent et reposent sur le bénévolat. À noter que 12 jeunes ont été accompagné·e·s physiquement vers des cours de français.

7.2. L'accès à la santé et réduction des risques et des dommages

L'accès à la santé

Le tableau suivant reprend le nombre de personnes rencontrées et accompagnées de manière intensive qui ont été mises en lien de manière soutenue avec des services de santé. Pour un même jeune, cela peut représenter plusieurs accompagnements et entretiens relatifs à sa santé.

Nombre de personnes		Type d'action			
	Démarches / Dossiers	Maraude	RDV Accompagnement Social	Signalement	Total
Interface sdf	31	18	6	5	41
PASS St Luc St Joseph	18	15	8		26
Tapaj	7	10	3	3	16
Ligne 37	8	7	3	1	14
Lits de repos La Chardonnière	22		2		22
Pause diabolo	9		1	1	10
Ruptures	4	3		2	9
Darjely	6		2	1	6
Maraude mixte de la Métropole	4			1	5
L'Espace		1	2	1	4
ESSIP	4		1		4
MDM 2eme	4		1		4
HFME Hôpital Mère Enfant			3		3
Peps	4	1	2		5
Médecins du Monde	2		1	1	3
CH Le Vinatier	5		1		5
Viffil	2	1			3
Hôpital du Vinatier	1	1			2
hopital st cyr	2				2
PMI 9ème arr	2				2
EMP OVE	2	1			2
SAMSAH Mornant	2				2
Chez soi jeune	2		2		4
Planning familial	1				1
Hôpital St Luc St Joseph	1				1
HSS	1				1
HEH - Hôpital Edouard Herriot	1				1
SUAL			1		1
PEP Vénissieux	1				1
PASS VINATIER	1				1
EMSP ARIA OPPELIA	1				1
Total	139	58	39	16	193

Parmi les 52 jeunes accompagné·e·s de manière intensive :

- 22 jeunes ont été orientés aux lits de repos (à noter que les lits de repos n'accueillent que des hommes isolés).
- 6 jeunes ont été accompagné·e·s vers une Permanence d'accès aux soins
- 9 ont été accompagné·e·s vers les soins somatiques
- 14 vers des soins psychiques

« Malgré le jeune âge des personnes que nous accompagnons, nous sommes de plus en plus confrontés à la mort : la santé mentale se dégrade et beaucoup de jeunes nous font part de leurs idées noires et pensées suicidaires.

Les conditions de vie à la rue provoquent également des problèmes somatiques graves, qui nous font craindre la mort, même pour des jeunes de moins de 25 ans », Sophie, intervenante sociale à la Maraude jeunes.

La RDRD

	Consommations déclarées		Produits consommés déclarés					Lien avec Carrud		Lien avec CSAPA	
	Non	Oui	Cannabis	Alcool	Cocaïne	Héroïne	Médicaments	Oui	Non	Oui	Non
2022	23	39	13	4	2	8	4	15	47	4	58
2023	36	31	21	18	12	10	7	13	54	4	63
2024	35	42	17	28	14	4	10	12	65	3	74
2025	25	27	16	14	10	4	2	6	46	14	38

Parmi les jeunes consommateurs/trices, 59% consomment des produits hors cannabis et alcool soit héroïne, cocaïne, médicaments et autres substances).

À noter que l’activité de RDR ne concerne pas uniquement les consommations d’héroïne et cocaïne. La RDR alcool a fait l’objet d’une formation conjointe avec le Samu Social en 2025. Des jeunes consommant du Lyrica ont aussi été rencontrés. De plus, au-delà des consommations, la RDR a trait également la santé sexuelle. Cet axe a été renforcé en 2024 (distribution de préservatifs et échanges d’informations, maraude avec la sage-femme de la PASS mobile). Une sensibilisation par le planning familial ainsi que VIFILL est également en projet courant 2026.

Année	Rue	Accès hébergement urgence	Alternance	Squat	Tiers	CHRS, Hôtel	Logement
2023	23	4	6	1	17	11	3
2024	31	4	14	3	8	10	7
2025	11	0	16	0	2	3	0

7.3. L'accès à l'hébergement et au logement

Sur les 30 fins d’accompagnement effectuées en 2025 :

- 3 sont entré.es en CHRS
- 2 sont retournés vivre chez des membres de leur famille
- 2 ont été incarcérés
- 1 est accompagnée socialement en accueil de jour
- 18 ont quitté Lyon ou n’ont plus donné de nouvelles
- 5 pour qui le Samu Social a pris le relai de leur accompagnement à 25 ans

À noter que parmi les jeunes accompagné·e·s, 9 ont des animaux et 22 sont en couples. Dans ce cas, l'accès à l'hébergement est d'autant plus difficile. La situation reste particulièrement critique également pour les jeunes sans droits ni titre pour lesquels aucune solution n'est parfois envisageable.

"Quand je dormais dans la voiture, ça m'a amené des galères. Ça m'a aidé à me motiver pour les rendez-vous quand vous m'appeliez ou que je savais que vous m'accompagniez, par exemple à PEPS (Premiers épisodes psychotiques, Vinatier). Aujourd'hui, d'avoir un toit, ça me laisse le temps de réfléchir sur ce que je veux faire de ma vie. " Jeune homme, 20 ans, accompagné par la Maraude jeunes pendant 1 an. Il est entré en CHRS en janvier 2026.

" Je veux trouver un travail rapidement, n'importe quoi pour pouvoir avoir un truc [logement-hébergement] sinon je fais du bordel comme ça j'irais en prison et j'aurais une SPIP qui pourra m'aider", jeune homme de 20 ans à la rue depuis plusieurs mois. Il dort parfois chez des amis ou dans des caves".

" La première fois que nous avons dû ramener A. sur son lieu de couche, en rue, après trois semaines aux Lit de Repos. J'ai appréhendé ce moment et souhaité que ce soit la dernière fois. Paradoxalement, c'est A. qui a rendu ce moment plus supportable, comme pour nous faciliter la tâche, nous partageant l'expérience de son séjour qu'il nommait comme des "vacances" : trois repas par jous, rencontrer d'autres personnes, réduire ses consommations. Pour reprendre ses mots, c'était aussi dormir et "se réveiller avec les oiseaux, c'est quand même mieux que par les klaxons des voitures". C'est ce que l'on souhaite aussi pour les personnes : des espaces de répit, loin de la quête quotidienne de la survie, où peuvent émerger les envies et les rêves " Sophie, intervenante sociale à la Maraude jeunes.

7.4. L'accès à la téléphonie et au numérique

Emmaüs Connect et le « pack maraude »

Les jeunes que nous accompagnons peuvent bénéficier via un bon dédié d'un « pack maraude » destiné à des personnes sans ressources et nécessitant une connexion d'urgence notamment pour appeler le 115. Ce pack est composé d'un téléphone à touches et d'une première carte Sim avec une recharge gratuite valable 30 jours. En 2025, 17 jeunes ont bénéficié de ce pack via la Maraude Jeunes (21 en 2024).

7.5. L'accès aux loisirs et au bénévolat

L'accès aux loisirs ou au bénévolat peut sembler « décalé » pour des jeunes en situation de grande précarité, voire à la rue. Nous le considérons à la Maraude Jeunes comme essentiel : un support au lien et un moyen pour les jeunes de renouer avec leurs envies et forces. La vie à la rue ou en squat est dure, voire violente ; il est important, à défaut d'un hébergement et logement pérenne, de trouver des espaces sécurisés, accueillants, valorisants et épanouissants. Des espaces où ils et elles puissent exprimer leur créativité, créer des liens sociaux différents de ceux établis dans le contexte de survie, des lieux où ils et elles puissent expérimenter, et se tester en sécurité et sans risque d'être jugés. Ces moments dédiés à ce que les jeunes se sentent bien, sont aussi de potentiels ancrages pour construire un « ailleurs de la rue ». Les moments sportifs notamment permettent de partager des temps et expériences en dehors des démarches et préoccupations quotidiennes. Ils sont autant de supports à la relation d'accompagnement avec l'équipe. Ils permettent de faire émerger des

problématiques ou des sujets qui n'ont pu être abordés sans ce média (souvenirs d'enfance, liens familiaux, thématiques de santé au sens large, envies, demandes).



En 2025, nous avons accompagné un jeune aux nuits de Fourvière dans le cadre du partenariat avec Culture pour tous, 5 jeunes ont participé au festival annuel des Utopiales, nous avons pu organiser des temps collectifs dans plusieurs parcs lyonnais ou encore des parties de pétanques, des balades en ville dans des quartiers touristiques inconnus de certains jeunes (comme Fourvière ou Vieux Lyon) ou encore un repas de Noël suivi de jeux de société le 24 décembre 2025, auquel ont participé 3 jeunes.

1 jeune a été orienté vers Adopte une asso en 2025.

Nos partenaires principaux pour l'accès aux loisirs sont Culture pour tous, Kabubu, Sporting club Villeurbanne, les petites cantines, les escales solidaires, l'Espace, la cloche, Entourage, Adopte une asso...

"C'est vraiment très joli ici. Je vous remercie de m'avoir montré cet endroit car ma situation est très difficile actuellement, mais ça me redonne de la motivation. Je pense que je vais revenir, peut-être demain, je me sens bien ici, c'est super", Jeune homme de 22 ans, veillé par la Maraude jeunes depuis novembre 2025.

Perspectives pour 2026

Pour l'année à venir, plusieurs projets sont d'ores et déjà entamés :

- La finalisation de l'écriture de notre projet de service sera effective en 2026.
- La publication du travail photographique mené avec le collectif Item et les jeunes accompagné.e.s par la Maraude jeunes est prévue à l'automne 2026.
- Une sensibilisation à la réduction des risques en santé sexuelle est planifiée en octobre 2026 avec le planning familial et mutualisée avec le Samu Social.
- Plus généralement nous continuerons à rechercher des fonds pour consolider notre budget et pouvoir répondre aux besoins repérés notamment grâce à l'augmentation d'un poste.

Merci à nos financeurs :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

